

Fiche descriptive de l'indicateur : Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation (DEC)	
Définition	Cet indicateur évalue la qualité et le délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation. Il est composé de deux niveaux donnant lieu au calcul de deux mesures distinctes, présentées sous la forme d'un taux.
Numérateur	<p>Niveau 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séjours pour lesquels le courrier de fin d'hospitalisation est envoyé dans un délai inférieur ou égal à huit jours. <p>Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séjours pour lesquels le courrier de fin d'hospitalisation est envoyé dans un délai inférieur ou égal à huit jours, ET ▪ Dont le contenu comprend les éléments qualitatifs indispensables à la continuité des soins.
Dénominateur	Nombre de séjours évalués.
Echantillon	Chaque niveau de l'indicateur est calculé sur un échantillon aléatoire de 80 séjours.
Critère d'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séjours hors séances d'au moins un jour stratifiés selon l'activité MCO.
Critères d'exclusion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séances sélectionnées à partir des GHM relevant de la Catégorie Majeure de Diagnostics (CMD) 28, spécifique aux séances ; ▪ Séjours dont la date d'entrée est égale à la date de sortie ; ▪ Séjours des nouveau-nés dits « non hospitalisés » ; ▪ Séjours faisant l'objet d'une prestation inter-établissement, que ce soit en établissement « demandeur » ou en établissement « prestataire » ; ▪ Séjours avec un GHM erreur ; ▪ Séjours avec un GHM 23K02Z (explorations nocturnes et apparentées) ; ▪ Séjours en UHCD non suivis d'un séjour en MCO ; ▪ Séjours de patients décédés ; ▪ Séjours de patients mutés.
Type d'indicateur	Indicateur de processus. Ajustement sur le risque : non.
Importance du thème	<p>Le courrier de fin d'hospitalisation, document signé par un médecin de l'établissement et adressé au médecin de ville ou à la structure de transfert, ou encore remis au patient le jour de sa sortie, est un élément clé de la continuité des soins. Il résume les conclusions de l'hospitalisation et établit des préconisations de prise en charge après la sortie afin d'assurer une bonne coordination « hôpital/ville » ou « hôpital/structure de transfert ». En cas de mutation, les éléments qualitatifs indispensables à la continuité des soins doivent être retrouvés dans le dossier.</p> <p>L'envoi du courrier de fin d'hospitalisation doit être effectué réglementairement dans un délai de 8 jours (article R 1112-1 du CSP)¹.</p> <p>Depuis 2008, le recueil de l'indicateur DEC est obligatoire pour les établissements de santé ayant une activité MCO dans le cadre de la procédure de certification V2010 (chapitre 2, référence 24, critère 24.a)².</p> <p>Cet indicateur a été développé dans le cadre du projet COMPAQH. Sa pertinence et ses qualités métrologiques ont été testées et validées par les développeurs³. Il est identique à celui généralisé dans le secteur SSR.</p>

¹ Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades, reprise et complétée dans la loi du 22 Avril 2005.

² Manuel de certification des établissements de santé, V2010, juin 2009.

³ <http://ifr69.vjf.inserm.fr/compaqh/>

MODE D'ÉVALUATION DES NIVEAUX

L'évaluation des dossiers est réalisée à l'aide d'un questionnaire.

Les éléments requis pour le calcul de chaque niveau sont décrits ci-dessous :

Niveau 1 : le délai d'envoi est calculé si le courrier de fin d'hospitalisation est retrouvé et daté.

Le délai d'envoi est estimé grâce à la différence entre la date inscrite sur le courrier de fin d'hospitalisation et la date de sortie de l'établissement.

Le compte rendu d'hospitalisation est assimilé à un courrier de fin d'hospitalisation lorsqu'il est envoyé au destinataire concerné (date d'envoi retrouvée).

Si le courrier de fin d'hospitalisation n'est pas retrouvé ou s'il n'est pas daté, le dossier est considéré comme non conforme.

Les délais négatifs sont ramenés à 0.

Niveau 2 : les éléments qualitatifs indispensables à la continuité des soins à retrouver dans le courrier sont les suivants :

- (1). l'identité du médecin destinataire (nom et adresse) ou du service en cas de mutation ou de transfert ;
- (2). une référence aux dates du séjour (date d'entrée et date de sortie) ;
- (3). une synthèse du séjour (contenu médical de la prise en charge du patient) ;
- (4). et une trace écrite d'un traitement de sortie (au minimum, dénomination des médicaments).

ALGORITHMES DE CALCUL

Variable		Algorithme
Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation		
Délai d'envoi du courrier de fin 'hospitalisation = [DDEC]	Dossier i = [DDEC]	Si ([DEC 2] <> NonRéponse) Et ([DEC 2] >= [DPA 11]) Alors [DDEC] = [DEC2] - [DPA 11] SinonSi ([DEC 2] < [DPA 11]) Alors [DDEC] = 0 FinSi
Niveau 1 : le courrier de fin d'hospitalisation est envoyé dans un délai inférieur ou égal à 8 jours		
Pourcentage de dossiers = $\frac{\sum_{i=1}^{80} [\text{num IND DEC1 }]}{\sum_{i=1}^{80} [\text{den IND DEC1}]}$	Dossier i : [num IND DEC1]	Si [DPA 17] = "Oui" Et [DDEC] <= 8 Alors [num IND DEC1] = 1 Sinon [num IND DEC1] = 0 FinSi
	Dossier i : [den IND DEC1]	Si [DPA 16.1a] = "Non" Et [DPA 16.2a] = "Non" Alors [den IND DEC1] = 1 FinSi

Niveau 2 : le courrier de fin d'hospitalisation comprend les éléments nécessaires à la coordination en aval et est envoyé dans un délai inférieur ou égal à 8 jours

<p>Pourcentage de dossiers =</p> $\sum_{i=1}^{80} [\text{num IND DEC2}] / \sum_{i=1}^{80} [\text{den IND DEC2}]$	<p>Dossier i :</p> <p>[num IND DEC2]</p>	<p>Si [DPA 17]="Oui"</p> <p>Et</p> <p>([DPA 18.1]="Oui" Ou [DPA 18.1]="NA")</p> <p>Et</p> <p>([DPA 18.2]="Oui" Et [DPA 18.3]="Oui")</p> <p>Et</p> <p>([DPA 18.4]="Oui" Ou [DPA 18.4]="NA")</p> <p>Et [DEC 1] = "Oui" Et [DDEC] <= 8</p> <p>Alors</p> <p style="padding-left: 40px;">[num IND DEC2] = 1</p> <p>Sinon</p> <p style="padding-left: 40px;">[num IND DEC2] = 0</p> <p>FinSi</p>
	<p>Dossier i :</p> <p>[den IND DEC2]</p>	<p>Si [DPA 16.1a] = "Non"</p> <p>Et [DPA 16.2a] = "Non"</p> <p>Alors</p> <p style="padding-left: 40px;">[den IND DEC2] = 1</p> <p>FinSi</p>